



PRÉFET DE LA RÉGION BRETAGNE



Rennes, le 3 février 2011

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### Première journée d'échanges sur les ÉcoQuartiers en Bretagne

Dans l'esprit du Grenelle de l'environnement, un **ÉcoQuartier s'inscrit dans à la notion plus large d'aménagement durable** et donc la prise en compte concrète, transversale et globale de principes tels que la densité et les formes urbaines, l'éco-construction, la gestion économe des ressources naturelles, le développement des transports alternatifs à la voiture et des énergies renouvelables, le traitement des déchets... L'ÉcoQuartier renvoie donc à des projets exemplaires, développés avec la participation active des citoyens.

Le Ministère du développement durable vient de lancer **un deuxième appel à projets national ÉcoQuartiers<sup>(1)</sup>** pour encourager et valoriser les initiatives et expérimentations en matière d'urbanisme durable qui ont vocation à servir de retours d'expérience et à favoriser la diffusion des bonnes pratiques, pour prendre part à une dynamique qui trouve maintenant écho au niveau européen et international. Le palmarès ÉcoQuartier 2011 tiendra compte de la diversité des territoires. Des prix spéciaux ont ainsi été créés pour distinguer les projets initiés par les « villes moyennes », le « milieu rural » ou dans un contexte de « renouvellement urbain ».

Chacun connaît les enjeux d'un développement durable de la Bretagne en matière de politiques foncière, agricole, énergétique, de transports ou de préservation du patrimoine. Les réflexions sur les projets d'ÉcoQuartier permettent d'apporter un certain nombre de réponses concrètes aux problématiques rencontrées : gestion de la pression démographique, lutte contre l'étalement urbain, maîtrise de la consommation électrique et modernisation du parc de logements ancien, organisation des déplacements, protection des espaces naturels...

Les collectivités bretonnes ont bien intégré ces enjeux et sont prêtes à s'engager dans une nouvelle façon de concevoir, construire, faire évoluer et gérer la ville. Toutefois elles se posent assez souvent des questions sur les moyens, les méthodes, les savoir-faire : comment s'y prendre ? à qui s'adresser ? comment réussir l'intégration du quartier au bourg ou bien à la ville ? comment être attractif par la qualité de vie et la convivialité ? comment rester accessible à toutes et à tous ?

Les services de l'État : la DREAL et les DDTM<sup>(2)</sup>, dans leur rôle d'accompagnement et de développement de ces démarches de développement durable ont souhaité **favoriser la rencontre entre acteurs de l'aménagement et collectivités locales** et proposer une journée d'échanges, ce 3 février 2011, qui permette à tous de témoigner et de partager leurs expériences. Cette journée est la première étape de la mise en place d'un **réseau permettant de réfléchir autrement l'aménagement du territoire en Bretagne**.

(1) *Dossiers de pré-inscription à déposer avant le 28 février 2011.*  
Toutes les informations sur le site : [www.ecoquartiers.developpement-durable.gouv.fr](http://www.ecoquartiers.developpement-durable.gouv.fr)

(2) *DDTM : Directions départementales des Territoires et de la Mer*

#### Contacts presse :

**Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL Bretagne) :**  
Corinne Gillet - 02 99 33 42 10 ou Marie-Paule Arnould - 02 99 33 42 11